

Les Infos de Base

mercredi 27 décembre 2006
volume 9, numéro 52
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 52 du 27 décembre 2006. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 37, 38, 40, 44, 47, 48, 52, 54 et entrées en vigueur au 21 décembre 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 52 du 27 décembre 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 51 du 23 décembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51 du 20 décembre 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 51 du 23 décembre 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase*

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 26 du 27 décembre 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 décembre 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toute les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., c. **C-29**, aa. 2, 30, 30.0.1, 31.

Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 52, aa. 19-22.

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, L.R.Q., c. **C-60**, préambule,

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

aa. 3-5, 7, 9, 10, 10.1, 10.2, 11-14, 23.2, 24-30.

Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 52, aa. 1-18.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 248, 250, 253.35.

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale, L.Q. 2006, c. 54, aa. 6-9.

Loi sur les forêts, L.R.Q., c. **F-4.1**, aa. 2, 3, 32, 35.10, 43.2, 79.2, 120, 124.10, 124.18, 124.21.1, 124.36, 172, 182, 212, 256.1.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, L.Q. 2006, c. 45, aa. 1-4, 6, 12, 15-20, 22-24.

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. **I-13.3**, aa. 310, 315, 436, 458, 475.2.

Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 52, a. 23;

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale, L.Q. 2006, c. 54, aa. 1-5.

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, L.R.Q., c. **M-15**, préambule.

Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2006, c. 52, aa. 24.

Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, L.R.Q., c. **M-25.2**, a. 11.3.

Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008, L.Q. 2006, c. 45, a. 25.

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, L.R.Q., c. **M-35.1**, aa. 13.1, 149, 149.1, 150.

Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant le dépôt des garanties de

responsabilité financière, L.Q. 2006, c. 44, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement d'application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, R.R.Q., 1981, c. **A-8**, r. 1, aa. 4-6, 8, 9, 13.

Droits pour la délivrance d'un permis d'agence et d'un permis d'agent d'investigation ou de sécurité, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 1324.

Règlement sur l'aide juridique, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 0.2], aa. 18, 20, 21.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide juridique, D. 1277-2005 du 21-12-05, (2006) 138 G.O. 2, 227, aa. 4-6.

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. **I-3**, r. 1, aa. 1R6, 1R7, 41.1.1R1, 92.7R1, 92.11R2, 130R2, 130R6, 130R42.1, 130R55.0.2, 30R58.1.1, intitulé de la section I.2 du chapitre IV du titre VI, 130R95.1, 130R95.2, 130R98.9, 130R98.12, 133.2.1R1, 160R1, 273R1, 311R1, 311R3, 311R4, 336R6, 359.1R7, 385R1, 398R1, 399R1, 399.7R1, 487.0.2R1, 488R1, 570R3, 710R1, 712R1, 712R3, 752.0.10.1R3, 752.0.10.1R4, 752.0.10.3R1, 752.0.10.3R2, 771R5.1, 771R18, 771.2.1.12R1, 818R51, 818R73, 825R4, 825R6, 840R1, 895R1, 936R1-961.1.3R1, 1015R1, 1015R1.1, 1015R3.6, 1015R14.4, 1029.8.1R0.2, 1029.8.9.0.2.2R1, 1029.8.21.17R1, 1029.8.34R2, 1029.8.36.0.17R1, 1029.8.67R1, 1055.1R1, 1055.1R2, 1056.4R1, 1063R1, 1086R3, 1086R6.1, 1086R8.1.0.1, 1086R8.1.4, 1086R8.7, 1086R8.8, 1086R8.9, 1086R8.21, 1086R8.23, 1086R11.1, 1086R12.7, 1086R19, 1086R20, 1086R23, 1086R23.13, 1086R23.14, 1089R17, 1175.6R1-1175.6R3, ann. B, C, C.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les impôts, D. 1149-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5855, aa. 1-83.

Règlement sur l'administration fiscale, R.R.Q., 1981, c. **M-31**, r. 1, intitulé de la sous-section 1 de la section II, aa.

7R3.2, 7R4, 7R4.1, 7R5, 7R7, 7R11, 7R12, 7R13, 7R14, 7R14.1, 7R15.2, 7R18, 7R19, 7R19.1, 7R20, 7R22, 7R23, 7R23.1, 7R23.2-7R23.5, 7R57.3, 7R57.4, 7R57.5, 7R57.6, 7R57.7, 7R57.8, 7R57.9, intitulé de la sous-section 4.1.3 de la sous-section 4.1 de la section II, 7R57.10, 7R57.11, 7R57.12, 7R57.13, 7R57.14, 7R57.15, 7R57.16, 7R57.17-7R57.20, 7R78.3, 7R78.5, 7R78.6, 7R78.7, 7R78.8, 7R78.9, 7R78.11, 7R78.12, 7R78.13, 7R78.14, 7R78.15, 7R78.18, 7R78.19, 7R78.20, 7R79, 7R87, 7R88.1, 7R88.2, 28R4, 31R1, 34R2, 96R10, 96R11.

Règlement modifiant le Règlement sur l'administration fiscale, D. 1149-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5855, aa. 1-58.

Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, [R.R.Q., c. M-31, r. 3.001], aa. 8.2, 8.4.3, ann. B, J.

Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille, D. 1149-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5855, aa. 1-4.

Règlement sur les normes du travail, R.R.Q., 1981, c. **N-1.1**, r. 3, a. 2.

Fin d'effet du paragraphe 6° de l'article 2.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, [R.R.Q., c. **P-30.3**, r. 1], section I, aa. 1, 2, 2.1, section III, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, D. 1144-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5853, aa. 1-5.

Décret concernant l'application de règles de conduite aux commerçants d'automobiles d'occasion, [R.R.Q., c. **P-40.1**, D. 1138-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5851], nouveau.

Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. **R-9**, r. 2, aa. 1, 6, 7.1, 11, 12.

Règlement modifiant le Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec, D. 1149-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5855, aa. 1-5.

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 1], aa. 13, 13.0.1.

Avis d'ajustement des droits exigibles, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 1258.

Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 2], aa. 48-64.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 1098-2006 du 29-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5649, a. 1.

Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la loi sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 4], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, D. 1098-2006 du 29-11-06, (2006) 138 G.O. 2, 5649, a. 2.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, [R.R.Q., c. **T-0.1**, r. 1], aa. 22.30R12, 22.30R13, 383R1, 383R4, 386R9.1, 389R10, 389R11, 425.1R2, 434R0.5, 434R0.8, 434R2, 489.1R4, 489.1R5, 541.24R2, 541.47R4, ann. II.2, III.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 1149-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5855, aa. 1-19.

Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, R.R.Q., 1981, c. **T-1**, r. 1, a. 10.2R1.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, D. 1149-2006 du 12-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5855, a. 1.

Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres

dispenses en faveur des émetteurs étrangers, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 0.1.01], aa. 1.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 4.12, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10, 5.11, 5.12, 5.13, 5.14.

Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers, A.M. 2006-05 du 13-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5917, aa. 1-17.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03], aa. 1.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11, 5.1, 5.2, 5.3, 5.6, 5.7, 6.3, 7.1, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 9.5, 11.1, 11.5, 12.1, 13.1, 13.3, 13.4, 14.2, ann. 51-102A1, 51-102A2, 51-102A3, 51-102A4, 51-102A5, 51-102A6.

Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, A.M. 2006-04 du 13-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5895, aa. 1-43.

Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.1.01], a. 1.1, ann. 44-101A1.

Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, A.M. 2006-05 du 13-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5917, aa. 1, 2.

Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.1.1], aa. 1.1, 2.1, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 9.1.

Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables, A.M. 2006-05 du 13-12-06, (2006) 138 G.O. 2, 5917, aa. 1-7.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la preuve au Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-5**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la preuve au Canada, DORS/2006-335 du 11-12-06, (2006) 140 G.C. II, 2165, a. 1.

Loi sur la protection de l'information, L.R.C. 1985, ch. **O-5**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la protection de l'information, DORS/2006-336 du 11-12-06, (2006) 140 G.C. II, 2166, a. 1.

Loi sur la quarantaine, L.R.C. 1985, ch. **Q-1**, abrogée.

Loi sur la mise en quarantaine, L.C. 2005, ch. 20, a. 82.

Loi sur le ministère de la Santé, L.C. **1996, ch. 8**, aa. 4.1, 4.2.

Loi concernant l'Agence de la santé publique du Canada et modifiant certaines lois, L.C. 2006, ch. 5, a. 21.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch. 33**, ann. 1.

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2006-333 du 07-12-06, (2006) 140 G.C. II, 2147, a. 1.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. **2001, ch. 27**, a. 100.

Loi sur la mise en quarantaine, L.C. 2005, ch. 20, a. 81.

Loi sur la mise en quarantaine, L.C. **2005, ch. 20**.

Entrée en vigueur de la Loi sauf les articles 34 et 83.

Loi concernant l'Agence de la santé publique du Canada et modifiant certaines lois, L.C. **2006, ch. 5**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.